



Jusqu'au lundi 9 mars 2020

Appel à résidence d'action culturelle pour un(e) auteur(e) de BD dans le Val de Drôme

L'objectif : proposer un travail artistique en BD à partir de la thématique « la rivière Drôme en 2030 ». La résidence aura lieu en 2020, sur une période de deux mois, qui peut être fractionnée. Candidatures avant le 9 mars 2020 !

La commission culture de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), avec l'aide du Ministère de la Culture, lance un appel à candidature pour une résidence d'un(e) auteur(e), en lien avec le projet de territoire "Biovallée 2030", qui vise le développement durable du territoire (économie circulaire, économie collaborative, économie de la fonctionnalité, économie de la coopération, de l'innovation).

La CCVD souhaite renforcer son action culturelle sur le territoire en s'appuyant sur la démarche de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et souhaite y associer le champ de la lecture, en préfiguration d'un Contrat Territoire lecture (CTL).

Ce projet de résidence artistique vise à révéler l'univers sociétal d'aujourd'hui et d'imaginer « demain », soit « Biovallée 2030 ? ».

Télécharger l'appel à candidatures : [lien](#).

Ci-dessous **un extrait** de l'appel à projets (pour plus d'informations, consulter l'appel complet, ci-dessus) :

Les objectifs généraux

- Compréhension des enjeux de l'évolution de la société
- Proposer des actions favorisant les échanges entre les artistes et le territoire : s'appuyer sur des actions existantes ou événements pour renforcer la médiation
- Rencontre avec un(e) auteur(e)

- L'imagination comme un vecteur de liens sociaux

Les publics visés

Tous les publics à tout âge de la vie.

Une attention particulière sera portée au public jeune : les 12-18.

Les objectifs spécifiques

Mener un travail artistique créatif sur le Val de Drôme à partir de la thématique « la rivière Drôme en 2030 ? », autour d'un projet d'écriture en bande dessinée.

Les contenus généraux

- Mener un travail sur une durée de deux mois dédiés à la création et à la médiation
- Le projet de résidence doit être en lien direct avec le territoire et son expression
- Proposer des temps selon les possibilités : des ateliers de pratiques et/ou de rencontres avec les publics ciblés permettant une découverte de la démarche de création et de l'univers de l'artiste.

La durée et le calendrier

Résidence : deux mois en 2020. Le calendrier sera à préciser avec l'auteur(e) retenu(e).

La période de deux mois pourrait être fractionnée.

Le temps de travail hebdomadaire, transport inclus, ne dépassera pas les 25 heures.

Conditions financières et moyens mis à disposition

- Hébergement/Restauration : pension complète. Prise en charge par le territoire.
- Missions de l'auteur(e) : 6 000 € TTC
- L'auteur(e) devra être autonome dans ses déplacements, soit disposer d'un permis et d'un véhicule.

Cadre juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la CCVD et de l'auteur(e) accueilli sera signée avant le début des actions. Cette convention inclura le calendrier d'interventions et le budget de la résidence d'auteur(e).

Dossier de candidature

- Une note de présentation du projet (maximum 5 pages)
- Une présentation de l'auteur(e)(plus de détails sur les contenus attendus dans l'appel à projets)

Modalités pour candidater

Dossier complet, à envoyer **avant le 09 mars à 12 heures** sous pli à l'adresse ci-dessous :

Communauté de Communes du Val de Drôme

96 ronde des Alisiers CS 331 –

26400 Eurre

A l'attention de Marie Odile CANTENEUR

Directrice Pôle Communes et Territoires-Service Culture

Renseignements

mocanteneur@val-de-drome.com - Tel 04 75 25 43 82

II - Le territoire du Val de Drôme :



